

Orientation L3 pour aller vers un master droit des libertés

Par **Gabrielle11**, le **02/12/2020** à **15:57**

Bonjour à tous! Je suis actuellement étudiante en troisième année de droit à l'université de Lille et j'espère trouver une question à mes interrogations ici

Je savais que la troisième année était une année cruciale en terme d'orientation puisque c'est là que l'on se spécialise en vue d'intégrer un master. Cependant, je ne savais pas qu'il fallait, dès le deuxième semestre, choisir entre un parcours public et un parcours civil... C'est très dur pour moi parce que j'aime vraiment les deux domaines.

Je n'ai jamais été sûre du master que je voulais faire, j'hésitais entre beaucoup mais cette année j'ai eu comme une révélation, je suis à peu près certaine de vouloir faire un master droit des libertés! Et je vise plus particulièrement celui de la fac de Strasbourg ou celui de la fac de Lyon.

Cependant je suis très embêtée, je pense que le parcours public serait plus approprié parce que nous avons libertés fondamentales en TD et en CM alors que dans le parcours civil, les libertés fondamentales sont enseignées uniquement en CM. Or, le droit pénal n'est enseigné que dans le parcours civil et cette matière me semble importante en matière de droit des libertés et j'adore cette matière... De plus quelques matières publiques peuvent être choisies même dans le parcours civil... Au final par certains aspects, ce parcours civil me semble même plus adapté au master que je projette de faire (mis à part les libertés fondamentales qui ne peuvent être choisies en TD...) Voilà, comme vous pouvez le constater je suis vraiment perdue et je dois choisir avant le 13 décembre... Si l'un de vous pourrait m'éclairer sur tout ça, sur le parcours qui semble être le plus approprié...

J'espère que mon msg est assez clair et que je n'ai pas trop divagué, je vous remercie par avance pour vos réponses :)